

## TRANSPORTS

# Le développement de l'aéroport respecte-t-il l'environnement ?

**BEAUVAIS-TILLÉ** Le combat continue pour les associations de défense des riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Deux d'entre elles, l'Adera et Sauver le Beauvaisis, ainsi que l'association nationale Notre Affaire à tous, viennent de déposer un recours au tribunal administratif d'Amiens pour l'annulation de la concession actuelle de la société Bellova, qui a commencé en octobre 2024, pour trente ans. Celle-ci prévoit notamment des travaux à 190 millions d'euros pour pouvoir accueillir davantage de vols et ainsi atteindre les 45 000 mouvements d'ici dix ans, chiffre à partir duquel les travaux seront rentables. Sachant qu'en 2024, l'aéroport a dépassé les 39 000 mouvements et les six millions de passagers, son record.

« Nous ne voulons pas être le troisième aéroport parisien », martèle Dominique Lazarski, présidente de l'Adera, devant l'explosion de la fréquentation de l'infrastructure, qui a longtemps évolué autour des quatre millions de passagers par an.

« Nous avons besoin d'un soutien national car cela peut avoir un retentissement », souligne l'associative. Notre Affaire à tous, c'est quand même l'Affaire



Une manifestation contre l'explosion du trafic de l'aéroport avait eu lieu en mai 2024. (Archives C.Bury)

du siècle (NDLR : une campagne de justice pour attaquer l'inaction climatique des dirigeants), qui a fait condamner l'État. »

C'est justement sur ce volet de l'environnement – ainsi que celui de la santé – que les associations attaquent. « Il y a des principes à valeur constitutionnelle, comme la Charte pour l'environnement, détaille Dominique Lazarski. On adopte de grands principes mais on les oublie dans la vie de tous les jours, comme le droit de vivre dans un environnement sain, qui ne s'applique pas

aux riverains de l'aéroport en raison de la pollution sonore et de la pollution de l'air ! D'après l'étude DEBATS, près d'un aéroport, le risque de développer une maladie cardiovasculaire est trente fois supérieur. »

## LE SYNDICAT EN CHARGE DE L'AÉROPORT NE S'ALARME PAS

« Tout au contraire, le SMABT montrera que les enjeux environnementaux de ce projet ont été parfaitement appréhendés et pris en compte dans le cadre de l'organisation de l'appel d'offres qui a conduit à la signature du contrat de concession avec la société Bellova, répond Philippe Trubert, directeur du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT). L'offre de la société Bellova a été retenue notamment en raison des engagements qu'elle a pris dans la préservation de l'environnement. Ces engagements sont clairement indiqués dans le contrat de concession signé par le SMABT avec cette société. »

« C'est sur le terrain juridique que nous pouvons gagner, estime Dominique Lazarski. Car sur le terrain du débat, c'est simple, il n'y en a pas. Ils nous ignorent. » **BENJAMIN MERIEAU**

## L'ACTUALITÉ EN FLASH

## FAITS DIVERS

## Amiens : après une fuite de kérosène sur un oléoduc, une rue barrée dans la zone industrielle

Une fuite de kérosène a été détectée vers 9 heures du matin, ce mardi 11 mars 2025, par un riverain de la rue sur du Bois Quatorze, dans la zone industrielle nord d'Amiens mais sur la commune d'Argœuves. La fuite émanait d'un oléoduc de la société TRAPIL qui a dû arrêter le débit dans la canalisation pour limiter la fuite avant d'isoler le tronçon concerné. Dix-neuf sapeurs-pompiers du SDIS80 ont dû intervenir. Ils ont appliqué un tapis de mousse et un périmètre de sécurité de 150 mètres aux alentours de la fuite a été établi, interdisant de fait la circulation toute la journée dans la rue du Bois Quatorze. Parallèlement, une société privée est intervenue pour confiner les terres polluées. Et, en ce qui concerne cet aspect, la situation est suivie par différents services de l'État pour la gestion de l'impact environnemental.

## Un motard intercepté à 154 km/h sur une route limitée à 80 dans la Somme

Les gendarmes de la Somme ont à nouveau constaté de grands excès de vitesse le week-end dernier. Dimanche 9 mars, vers 12h30, un homme de 43 ans a été intercepté par les gendarmes du peloton motorisé de Roye sur la RD 1017 à hauteur de Laucourt, près de Roye. Il a été contrôlé à 154 km/h, sur une route limitée à 80km/h. La vitesse retenue finalement était de 146km/h, largement au-dessus des limitations. Sa moto a donc été immobilisée par les gendarmes et le permis du motard a été retenu. Rappelons que sur le secteur de Roye, « six accidents ont fait sept blessés en 2024 », soulignait le major Didier Vincent lors de son bilan effectué en début d'année. Dans la Somme, sept motards ont perdu la vie l'an passé sur les routes du département. La gendarmerie souligne que le beau temps, comme celui constaté le week-end dernier, « ne doit pas faire oublier la prudence et la vigilance de chacun sur les routes ».